



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Raccordement de la liaison entre le chemin des Prés et la Praille	70 m²	Commune
2	Aménagement de la voirie de la route de Norcier (VC 3)	475 m²	Commune
3	Aménagement de la voirie du chemin Notre Dame des Champs	68 m²	Commune
4	Aménagement de la voirie du chemin des Vignones	512 m²	Commune
5	Aménagement de la voirie de l'impasse du Peust	158 m²	Commune
6	Aménagement d'un cheminement piéton le long de l'Aire	2 378 m²	Commune
7	Aménagement d'un cheminement piéton et zone de rétention pour les eaux pluviales	14 496 m²	Commune
8	Création d'un parc public et d'équipements sportifs	99 473 m²	Commune
9	Protection des berges	9 965 m²	CCG
10	Aménagement d'un cheminement piéton et protection des berges	6 645 m²	Commune
11	Aménagement et sécurisation de la RD 34	93 m²	Commune
12	Aménagement et sécurisation de la route de Lyon	920 m²	Commune
13	Extension de l'enceinte du groupe scolaire François Buloz	660 m²	Commune
14	Aménagement de la Rue des Vieux Moulins et d'un carrefour Rue de Lyon. Aménagement et sécurisation de la Rue des Sardes	836 m²	Commune

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (suite)

N°	Destination	Surface (m²)	Bénéficiaire
35	Aménagement de l'allée des Cyclades et de la jonction avec le chemin de Caroux	4 991 m²	Commune
36	Aménagement liaison piétonne le long de la frontière à Paisy	1 220 m²	Commune
37	Aménagement le long de l'Avenue de Genève	567 m²	Commune
38	Aménagement au lieu-dit "En Louche"	202 m²	Commune
39	Aménagement de la rue du Léman	448 m²	Commune
40	Aménagement d'une voie de liaison entre l'ancienne Route d'Anney et la Rue de l'Industrie	5 178 m²	Commune
41	Création d'une déviation du réseau d'eaux pluviales de l'avenue de Ternier vers le ruisseau de Ternier	95 m²	CCG
42	Aménagement de la rue du Vieux Château	33 m²	Commune
43	Création d'un bassin de rétention	5 240 m²	Commune
44	Aménagement et sécurisation de la rue des Mugnets	1 145 m²	Commune
45	Création d'un bassin de rétention au lieu-dit "Sous la Grange"	4 014 m²	CCG
46	Aménagement de la route de Feigères (RD 37)	16 m²	Commune
47	Aménagement et sécurisation de la voie route de Feigères	30 m²	Commune
48	Aménagement Chemin des Grandes Rassas (Cervonnx)	578 m²	Commune
49	Aménagement de la route de Cervonnx	467 m²	Commune
50	Aménagement et sécurisation de la Route du Pont Lambin	166 m²	Commune
51	Aménagement de la voirie de la rue Hector Berlioz	1 105 m²	Commune
52	Aménagement d'un accès pour les zones Uxa et 2AU	2 046 m²	Commune
53	Aménagement d'un accès à la zone 2AU de Bardornex	2 250 m²	Commune
54	Création d'une zone d'évacuation des crues de l'Ariande et d'ouvrages hydrauliques	25 576 m²	CCG
55	Aménagement et sécurisation de la voirie à Lathoy	1 062 m²	Commune
56	Aménagement d'un carrefour RD 1206 / Route Neuve pour accès au parc d'Archamps. Création d'une voie nouvelle reliant le parc d'activités d'Archamps à la Route Neuve	9 483 m²	Commune
57	Zone de rétention pour les eaux pluviales	49 141 m²	CCG
58	Aménagement et sécurisation du carrefour du Pont de Combe	5 870 m²	Conseil Général

LEGENDE

ZONAGE

ZONES URBAINES

- Uc: Secteur "centre", de forte densité, à vocation de mixité de l'habitat et des fonctions
- U1: Secteur à vocation d'habitat de forte densité en périphérie immédiate du "centre"
- U2: Secteur à vocation d'habitat de moyenne densité
- U3: Secteur à vocation d'habitat de moyenne à faible densité
- U4: Secteur à vocation d'habitat dominant "résidentiel", de faible densité
- UEf: Secteur spécialisé réservé au service public ferroviaire
- UEr: Secteur spécialisé réservé au domaine autoroutier
- Ue: Zone à vocation spécifique d'équipements publics
- Uxa: Secteur à vocation dominante artisanale et industrielle
- Uxb: Secteur à vocation dominante tertiaire et haute technologie
- Uxc: Secteur à vocation dominante commerciale
- Uxac: Secteur à vocation dominante artisanale et commerciale

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- 1AUX: Zone d'urbanisation future à vocation dominante industrielle et artisanale
- 2AU: Zone d'urbanisation future à moyen et long terme

ZONES AGRICOLES

- A: Zone agricole
- Ab: Secteur de gestion du bâti dispersé

ZONES NATURELLES

- N: Zone naturelle
- Nb: Secteur de gestion et de protection des zones humides
- Nels: Secteur de gestion et d'équipements sportifs et de loisirs de plein air

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacements Réservés pour des infrastructures et équipements publics
- N° de l'Emplacement Réservé (voir liste)

AUTRES

- Groupement bâti traditionnel, au titre de l'article R 123.11.h du CU
- Construction identifiée au titre de l'article L 123.3.1 du CU
- Périmètre identifié au titre de l'article L 111.10 du CU
- Périmètre identifié au titre de l'article L 123.1.5.16 du CU
- Espace contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R 123.11.h du CU
- Elément de paysage au titre de l'article R 123.11.h du CU
- Eléments vétustes ponctuels au titre de l'article R 123.11.h du CU
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L 123.1 du CU
- Bâtiment d'exploitation agricole
- Secteur à risque naturel fort identifié au PPR
- Linéaire pour la diversité commerciale identifiée au titre de l'article L 123.1.5.7 bis du CU
- Marge de reculament
- Ordonnement architectural
- Hydrocarbures sous pression
- Canalisation de transport de Gaz

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ST JULIEN EN GENEVOIS

Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE

Le Maire,
Jean-Michel THENARD

PROCEDURES

PLAN N°1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES

ECHELLE 1/5 000

Mise au point

CONCEPTION: Agence des TERRITOIRES
B.E. DESSIN

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
JANVIER 2013